

# Véhicules usagés : stop aux filières illégales et aux abandons sur la voie publique



L'abandon de véhicules hors d'usage et le recours aux acteurs illégaux est un fléau environnemental, sanitaire et économique.

La **filière légale** de dépollution et de recyclage des véhicules s'appuie sur **un réseau de centres VHU habilités** qui prennent en charge vos véhicules en toute conformité. Vous pouvez aussi les faire gratuitement collecter à domicile.



Utiliser une **solution gratuite et légale**, c'est garantir :



**La destruction administrative de vos véhicules et votre sécurité juridique**



**Le versement de la prime au retour**



**La valorisation des véhicules à + de 95% dans le respect des normes environnementales**



**Le soutien d'une économie circulaire locale fondée sur le réemploi des pièces auto-moto**

Pour vos vieux véhicules, une seule solution :

[www.jerecyclemonvehicule.fr](http://www.jerecyclemonvehicule.fr) \*

\*Plateforme créée et coordonnée par Recycler Mon Véhicule, l'unique éco-organisme agréé de la filière REP dédiée aux VHU, et les producteurs de véhicules organisés en systèmes individuels agréés.